

logement de Jésus-Christ, notre Rédempteur, qui veut bien demeurer sur nos autels pour être la nourriture des âmes pour une éternité, sans empêcher vos offices ni vos réglemens, et vous témoignez que vous l'empêcherez. Je n'ai jamais ouï dire qu'un inconvénient puisse empêcher un très grand bien, notoire et nécessaire ; le bien public est toujours préféré au bien particulier, c'est une règle générale et principalement quand il est nécessaire ; c'est pourquoi on dit que nécessité n'a point de loi. Si vous m'aviez cru autant de sagesse et de prudence que vous m'en attribuez dans votre lettre, vous auriez jugé que je ne prendrais votre église que dans la pure nécessité, auquel cas vous ne pourriez l'empêcher. Ainsi, mon Père, votre lettre est très inutile. Si je prends votre église, ce ne sera que par pure nécessité. Je n'ai point l'inclination à inquiéter personne et principalement les bons religieux. Je voudrais que tout le monde fût content et pût faire son salut en paix, mais quand Dieu par sa providence nous oblige à faire des choses contre notre inclination, il faut agréer les peines, quelque désagréables qu'elles soient pour lui en faire un sacrifice, *sacrificium Deo spiritus contribulatus*. C'est par cette raison que la Providence de Dieu afflige presque toujours les justes, en sorte qu'il n'y a presque que les impies à qui tout réussit, mais c'est en cela même que consiste le bonheur des justes, qui préfèrent être humiliés avec Jésus-Christ, aux bonheurs et aux richesses des impies, *magis eligens affligi cum populo Dei, quam temporalis peccati habere jucunditatem*. Ces inconvénients et les nécessités des événements sont des occasions pour marquer à Dieu sa fidélité et sa soumission. Il faut espérer que Dieu nous fera trouver des moyens qui conviendront à tout le monde pour loger le Saint Sacrement pour l'usage de la paroisse, puisque ceux